

MAIRIE DE LÉCHELLE**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 2019**

présents : MM. Mmes PAGET G-J, LEMOT É, LEGRAND M, BONNIVARD A, MIRVAUX M-C, MICHEL H, BONNY EBOUMBOU B, KALUZNY S, DAMANDE J-C
absents excusés : MM. Mmes BROUCK G, VERRIER D, ANDRIEU J-L, MICHEL B, GUILLIER J.
Secrétaire de séance MME MIRVAUX M-C

Délibérations➤ **TARIFICATION** de location du foyer rural au 1^{er} janvier 2020 :

Durée	Arrhes	Solde	Total
Weekend	90€	140€	230€
Journée	50€	80€	130€
½ journée	40€	60€	100€

- **RÉGULARISATION** des participations d'investissement RPI 2018 : Le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » sera crédité de 6 414.20€ pour le chapitre 040 à l'article 2041411 Subventions d'équipements versées.
- **DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNAL** : Régularisation des participations d'investissement RPI 2019 en ouvrant des crédits à l'article 2041411 de 8 000€ qui seront répartis à l'article 2135.
- **DÉCISION** de fixer la durée des amortissements des subventions d'équipement versées à 5 ans.
- **DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT** : pour régulariser les amortissements des subventions des années antérieures, des crédits supplémentaires sont votés pour un montant de 9 000€.
- **DÉCISION** de fixer la rémunération de l'agent recenseur sur la base d'un forfait net de 1 088€ correspondant à la dotation de recensement attribuée à la commune par l'INSEE.

Informations :

- ✓ La mairie sera fermée du 23 décembre 2019 au 5 janvier 2020 inclus.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle
pour être affiché le 9 décembre 2019 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884
A Léchelle, le 9 décembre 2019

Le Maire,

